



Ce que nous avons entendu — Table ronde sur l'IA et le secteur culturel



Mila

Institut québécois
d'intelligence artificielle

Table des matières

01	Introduction et contexte	3
02	Résumé des discussions de la table ronde	4
	La transparence	
	L'octroi de licences	
	La curation des données	
	Considérations générales	
	Annexe A	
	Liste des participant·es à la table ronde	8

01 Introduction et contexte

L'intelligence artificielle (IA) générative a un potentiel incroyable pour transformer l'économie et améliorer nos façons de travailler. Elle soulève néanmoins des défis politiques importants, y compris pour le secteur culturel. Pour les gouvernements, le défi général est de savoir comment promouvoir une approche politique équilibrée, qui permette de tirer parti des avantages de l'IA tout en garantissant son développement responsable (par exemple, en matière de transparence, de sécurité et d'inclusivité). En ce qui concerne le secteur culturel, il est particulièrement important d'aborder les questions liées à l'utilisation du contenu culturel pour entraîner l'IA. Dans un premier temps, Mila et le ministère du Patrimoine canadien se sont associés pour réunir des représentant·es du secteur culturel et des expert·es en IA dans le but d'explorer les principaux défis et des solutions pratiques.

Les 17 et 18 octobre 2024, Mila a organisé une **table ronde** pour cerner les éléments fondamentaux d'une stratégie nationale en matière de données culturelles utilisées par l'intelligence artificielle, en mettant l'accent sur l'utilisation du contenu culturel comme données pour l'apprentissage de l'IA (l'annexe A présente la liste complète des personnes participantes).

Durant la réunion les participant·es furent invité·e·s à **explorer des solutions concrètes pour les problèmes liés à l'IA et au secteur culturel** dans les domaines suivants :

- les mesures pour assurer la transparence au sujet de l'utilisation du contenu culturel;
- l'octroi de licences pour les données, en tenant compte des questions particulières au contenu culturel; et
- la curation des données culturelles de sources ouvertes et issues du domaine public.

Après la table ronde, Mila a distribué un résumé des discussions à un groupe d'expert·es en IA, notamment des universitaires, des scientifiques et des chercheurs et chercheuses de l'écosystème canadien de l'IA, afin de réaliser un exercice de test de faisabilité technique, qui pourrait servir de base à un futur document axé sur les politiques.

L'exercice visait principalement à favoriser les discussions sur les approches et les outils non législatifs pour les questions clés dans le secteur culturel. Il se veut le complément des consultations sur l'IA menées par le gouvernement du Canada sur le droit d'auteur et l'IA, ainsi que des travaux en cours sur la Loi sur l'intelligence artificielle et les données (LIAD) dans le cadre du projet de loi C-27.

Enfin, il convient de noter que le présent rapport ne représente pas le point de vue de l'ensemble du secteur culturel, étant donné que l'atelier était une réunion de travail et non une consultation. Ce projet a comme objectif d'explorer les défis et les solutions politiques en réunissant des représentant·es du secteur culturel et des expert·es en l'IA pour discuter des implications de cette technologie sur les créateurs et créatrices et leur travail.

02 Résumé des discussions de la table ronde

2.1 La transparence

- Les discussions ont mis en évidence **la nécessité de disposer d'instruments juridiques contraignants** exigeant l'étiquetage des résultats de l'IA ainsi que la divulgation et la déclaration obligatoires des éléments d'entraînement de l'IA. Les participant·es ont souligné que les questions de transparence englobent à la fois l'étiquetage des résultats générés par l'IA et la divulgation, par les développeur·euses de l'IA, du contenu utilisé pour former le système d'IA.
- Les participant·es ont noté que les **exigences légales en matière de divulgation des données d'entraînement de l'IA sont fondamentales** pour garantir que les développeur·euses d'IA se conforment aux exigences de transparence (c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'un système volontaire). La transparence est nécessaire pour maintenir un régime de consentement et de rétribution pour les contenus culturels utilisés comme données ainsi que pour permettre au secteur culturel de négocier correctement les licences avec les développeur·euses d'IA.
- La plupart des personnes participantes ont estimé que **des exigences de transparence comme celles qui sont prévues dans la loi européenne sur l'IA devraient être mises en place au Canada**, et certaines ont estimé que **le Canada devrait aller plus loin** encore, en exigeant plus que le « résumé détaillé » sur les intrants de la formation de l'IA qu'exige la loi européenne sur l'IA.
- Les participant·es ont souligné l'importance d'assurer le caractère exécutoire des lois sur la transparence, y compris la **nécessité éventuelle de mettre en place des organismes de surveillance** pour veiller au respect des exigences en matière de transparence.
- Au-delà de la nécessité de lois sur la transparence, les participant·es ont indiqué qu'il pourrait être utile d'**élaborer une norme technique comme preuve de concept** démontrant comment les métadonnées peuvent rester attachées aux œuvres **tout au long du cycle de développement de l'IA**, ce qui améliore la traçabilité, l'attribution et le contrôle des systèmes d'IA.

2.2 L'octroi de licences

- Les personnes participantes ont généralement convenu que l'approche privilégiée consiste en **l'octroi de licences directes volontaires et de licences collectives**. Il a été noté que dans un marché qui fonctionne bien, les licences directes volontaires permettent aux personnes détenant des droits d'auteur de négocier de meilleures licences (par exemple, la licence peut être adaptée pour refléter les types de résultats souhaités, en excluant par exemple certains types d'utilisation par les sociétés d'IA). On a également noté que l'octroi de licences collectives peut contribuer à corriger les déséquilibres du marché en donnant aux petits acteurs un plus grand pouvoir de négociation.
- Les participant·es se sont **opposé·es aux systèmes de licences obligatoires** dans ce contexte, car les licences obligatoires entraînent généralement des taux de paiement inférieurs et ne permettent pas aux créateurs et aux créatrices de consentir à l'utilisation de leurs œuvres dans le cadre de la formation de l'IA. **Le consentement est une question importante** et les participant·es ont indiqué que les solutions politiques doivent respecter à la fois le droit à la rétribution et le consentement.
- Certaines personnes ont exprimé des inquiétudes quant à l'implication du gouvernement dans leurs pratiques d'octroi de licences et d'autorisations. Elles ont toutefois reconnu que le gouvernement pouvait jouer un rôle précieux en **encourageant le partage des connaissances** et en **promouvant les meilleures pratiques** dans le secteur culturel. En outre, les participant·es ont souligné la possibilité pour le gouvernement de contribuer à l'élaboration **d'outils d'éducation et de sensibilisation**.
- Il a été proposé de **mettre sur pied des laboratoires** qui pourraient, entre autres, **étudier les meilleures pratiques en matière d'octroi de licences pour les contenus culturels et l'entraînement de l'IA**, et servir de forum potentiel pour le partage des connaissances entre les parties prenantes du secteur culturel. Il a été suggéré que le gouvernement pourrait apporter son soutien à cette initiative, mais qu'il ne devrait pas être directement impliqué dans le fonctionnement des laboratoires. Il a été proposé que les laboratoires développent des modèles de licence à titre d'exemple, basés sur le consentement, le crédit et la rétribution. Ces modèles pourraient être particuliers à l'industrie. Ils devraient aussi être suffisamment souples pour permettre le consentement à différents types d'utilisation (par exemple, une licence qui soutient la formation de l'IA, mais n'autorise pas l'utilisation du contenu pour générer des livres ou de la musique par l'IA).

2.3 La curation des données

- Les participant-es ont clairement indiqué que **le thème de la curation des données soulevait plus de questions que de réponses**. Pour cette partie de la discussion, Mila a présenté la plateforme AI4Culture de l'UE, « un concentrateur en ligne de renforcement des capacités pour l'application des technologies de l'intelligence artificielle dans le secteur du patrimoine culturel ».
- Les participant-es ont indiqué qu'avant qu'une plateforme de ce type puisse être envisagée au Canada, **il faudrait en clarifier la portée et l'objectif généraux**. Voici certaines des questions soulevées à ce sujet : Une plateforme canadienne utiliserait-elle un contenu de source éthique ? Contiendrait-elle uniquement des contenus relevant du domaine public ? Offrirait-elle une rémunération équitable ? De quelle manière ? Serait-elle particulière aux sous-secteurs ? Serait-elle gérée par le gouvernement ?
- Certaines personnes participantes ont exprimé des **inquiétudes quant à la manière dont une telle plateforme pourrait alimenter des systèmes d'IA qui concurrenceraient directement les créateurs et créatrices**. Certaines ont fait remarquer que, même si une rémunération était offerte aux créateurs et aux créatrices pour l'utilisation de leurs œuvres dans une plateforme culturelle d'IA, il y aurait probablement une réticence, voire une opposition, à donner ce consentement. Cette hésitation s'explique par le fait que le contenu serait utilisé pour produire des œuvres générées par l'IA, qui entreraient en concurrence dans le même espace de marché, ce qui constitue une préoccupation majeure.
- Il a été noté que si l'objectif d'une telle plateforme est de fournir un accès à **des sources de données plus diversifiées pour la formation de l'IA**, cet objectif pourrait également être **atteint par l'entremise de licences et de pratiques contractuelles équitables**. Les participant-es ont suggéré de développer et d'examiner les cas d'utilisation d'une plateforme sur l'IA et la culture, ce qui pourrait contribuer à clarifier la portée d'un projet comme celui-là. Une autre suggestion a été de soutenir le développement d'un observatoire pour surveiller l'impact de l'IA sur la diversité.

2.4 Considérations générales

Outre les points de vue articulés autour des trois thèmes de la table ronde, les participant-es ont fait part de points de vue et de préoccupations de portée plus large. Notamment :

- **Tenir compte des lois et de la protection du droit d’auteur :** Il a été clairement indiqué qu’il est nécessaire de trouver des solutions législatives pour assurer la transparence. Les participant-es ont également indiqué que le respect des lois existantes sur le droit d’auteur était une préoccupation prioritaire. Bien que les discussions aient été conçues pour se concentrer sur des approches non législatives pour les questions clés afin de servir de complément aux consultations du gouvernement sur l’IA et le droit d’auteur et sur la Loi sur l’intelligence artificielle et les données (projet de loi C-27), les participant-es ont indiqué que les discussions sur les politiques législatives et non législatives sont nécessaires et importantes.
- **Établir le champ d’application de la stratégie :** Les participant-es ont exprimé des préoccupations quant à la manière dont les discussions et la stratégie ont été définies et présentées. À leur avis, il serait plus approprié de définir la stratégie non pas comme une « stratégie de données culturelles », mais plus largement, comme une « stratégie du secteur culturel pour l’IA ». Il a également été noté que le fait de centrer la conversation sur les « données » ne permet pas de cerner toutes les questions, et qu’il existe une tension entre le fait de considérer le contenu comme des « points de données » et celui de le considérer comme des « œuvres entières ».
- **Impliquer les partenaires autochtones :** Tout au long de la discussion, les participant-es ont souligné que les questions liées à l’IA, au savoir autochtone et aux expressions culturelles nécessiteraient un engagement distinct. Ils et elles ont fait remarquer que le respect de la souveraineté des données autochtones pourrait nécessiter des approches et des outils différents, ainsi que des consultations menées par des partenaires autochtones. Certain-es participant-es ont également fait remarquer que les approches autochtones relatives à la souveraineté des données (par exemple, les principes de PCAP élaborés par le Centre de gouvernance de l’information des Premières Nations) peuvent fournir des indications et des conseils utiles au secteur culturel en matière de gouvernance des données.
- **Modéliser une gouvernance inclusive :** Tout au long de la discussion, les personnes participantes ont souligné l’importance des modèles de gouvernance holistiques et inclusifs. Elles se sont inquiétées du fait que le secteur culturel est souvent exclu dans l’élaboration des politiques en matière d’IA ou qu’il est insuffisamment représenté. Certaines ont demandé s’il existait de bonnes pratiques mondiales en matière de modèles de gouvernance pour l’IA qui intègrent le secteur culturel. Des liens ont également été établis avec le défi et la nécessité d’une gouvernance mondiale sur certaines questions liées à l’IA, notamment la transparence.

Annexe A – Liste des participant·es à la table ronde

Alain Strati - Canadian Media Producers Association (CMPA)
Alexandre Curzi -Union des Artistes (UDA)
Anaïs Larocque - SPACQ
Camille Cazin - Regroupement des artistes en arts visuels du Québec
Christian Laforce - Copibec
Gauthier Gidel - Udem/Mila
Geneviève Lauzon -UNEQ
Hélène Messier -Association québécoise de la production médiatique (AQPM)
Isabelle Ruiz - Indigenous Screen Office
Jake Hirsch-Allen - The Dais
Jamie MacLellan - Province of Nova Scotia
John (Jack) Illingworth - Association of Canadian Publishers
John Degen - The Writers' Union of Canada
Julia Werneburg - SOCAN
Kadon Douglas - BIPOC TV & Film
Kate Edwards - Access Copyright
Kelly Wilhelm - OCAD University
Laurent Dubois - SARTEC
Liana White -Canadian Federation of Musicians
Lydia Pourmand - CARFAC
Margaret McGuffin - Music Publishers Canada
Marie Suzor-Morin - Fédération culturelle canadienne-française (FCCF)
Marie-Julie Desrochers -Coalition pour la diversité des expressions culturelles
Mathieu Marcotte - CEMIA
Neal McDougall - Writers Guild of Canada
Patrick Deslauriers - Association des professionnels de l'édition musicale
Ryhna Thompson - Envision Management & Production // CIMA
Samuel Bischoff - Directors Guild of Canada
Sarah Kilpatrick - Music Canada
Shanna Hollich - Creative Commons
Simon Claus - Adisq
Stéphanie Hénault - Association nationale des éditeurs de livres
Suki Wellman (Observatrice) - Government of Yukon
Thomas S. Saras - National Ethnic Press and Media Council of Canada
Wendy Noss - Motion Picture Association Canada